

Politique Déchets de la CUB

## Cahier des charges de l'appel à contributions

- *Vous êtes une association, un collectif ou un organisme partenaire des politiques communautaires;*
- *Vous êtes intéressé par la problématique des déchets*  
*Vous pouvez contribuer*  
*à l'évolution de la politique Déchets de la Cub*  
*en répondant à l'appel à contributions !*

## L'évolution de la politique Déchets de la Cub

Le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la production de déchets aux collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, il s'agit de diminuer de 7% la production d'ordures ménagères par habitant d'ici 2016. Cela nécessite de poursuivre de manière continue les efforts engagés depuis de nombreuses années.

Dans ce but, la Cub fait évoluer sa politique Déchets, en élaborant un Plan Déchets pour la période 2012-2016. Ce plan comprend notamment un diagnostic du territoire et un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), qui constituera l'axe « prévention » de la nouvelle politique.

Dans ce contexte, et conformément à sa charte de la participation, la Cub souhaite associer l'ensemble des acteurs du territoire à la réflexion et à l'élaboration de propositions, ainsi qu'à la mise en œuvre de ce programme d'action.

## La démarche de concertation

Aux différentes étapes de l'évolution de la politique Déchets, une place importante est laissée à l'expression des citoyens :

- Afin d'alimenter le diagnostic du territoire et d'entamer la réflexion sur les pistes d'actions concrètes, via :
  - une **enquête téléphonique** auprès d'un échantillon représentatif de la population,
  - un **appel à contributions** ouvert, aux associations, collectifs ou organismes partenaires des politiques communautaires qui souhaitent mettre à profit leur expertise et leur connaissance de la problématique des déchets,
  - un **forum de discussion en ligne** ouvert à tous sur le site participation.lacub.fr
- Afin d'élaborer des pistes d'actions « citoyennes » quant à la prévention des déchets, par l'organisation d'un **forum citoyen** au cours de deux journées de débat et de réflexion collective,

L'ensemble des éléments recueillis sera utilisé pour alimenter la production d'un **Livre vert**, qui constituera une synthèse des résultats de la concertation et nourrira la réflexion sur l'élaboration du PLPD et du Plan Déchets.

Suite à la démarche de concertation, ceux des citoyens qui le souhaitent pourront alors poursuivre cette démarche, en participant à un **réseau de citoyens** volontaires, qui s'impliquera sur la suite de la conception du Plan Déchets.

## L'appel à contributions

L'appel à contributions constitue donc l'un des outils de cette démarche de concertation. Il alimentera le diagnostic du territoire et permettra d'élaborer des pistes de réflexion quand aux actions à mener à l'échelle citoyenne pour la prévention et la gestion des déchets.

### Ses objectifs

La CUB invite les acteurs volontaires à contribuer au débat sous forme de contributions écrites. Concrètement, l'appel à contributions répond à deux objectifs :

- il contribue à la réflexion collective, grâce à la mise en ligne des contributions et à leur utilisation dans le cadre d'autres moments de concertation (et notamment le forum citoyen).

- il permet d'alimenter le Livre vert (document de synthèse de la concertation), et donc le Programme Local de Prévention des Déchets et le Plan Déchets, à travers des propositions d'actions et d'orientations ;

La réponse à l'appel à contributions repose sur une démarche volontaire de la part d'associations, de collectifs ou d'organismes partenaires des politiques communautaires.

Elle pourra prendre la forme qui paraîtra la appropriée : pourront être prises en compte des publications ou études récentes ou en cours, même si leur production est antérieure au lancement de l'appel à contribution, dès lors qu'elles permettent d'approfondir ou de répondre aux enjeux listés ci-dessous.

### **Sur quoi peut porter votre contribution ?**

Le sujet pourra être considéré à travers l'ensemble du cycle de vie du déchet, de sa production (réduction des déchets) à sa gestion (tri, collecte, traitement), via d'une part des éléments de diagnostic sur la gestion actuelle des déchets ménagers sur le territoire, et d'autre part des propositions pour la révision de la politique Déchets de la CUB.

Pour vous aider à structurer votre réponse, nous vous proposons de vous appuyer sur les questionnements suivants :

- Diagnostic de la situation actuelle de la prévention des déchets :

Par exemple :

- Quels sont les éléments de contexte lié au territoire communautaire, à prendre en compte ?
- Quelles sont les évolutions à prévoir dans les années à venir au regard de la politique Déchets ?
- Quels sont les éléments de compréhension des pratiques des habitants ?

- Propositions pour l'évolution de la politique Déchets de la CUB

Par exemple :

- Quelles sont les thématiques à prendre en compte ?
- Quelles sont les priorités d'action ?
- Quelles sont les propositions d'action concrètes ?

## Méthodologie de réponse à l'appel à contributions

### Calendrier

Afin que vos contributions puissent alimenter à la fois le diagnostic du territoire et le forum citoyen, la date limite de réception de vos propositions est fixée au **15 février 2012**. Sous réserve de l'accord des rédacteurs, et afin d'alimenter le débat en continu, elles seront versées au fur et à mesure au forum du site Internet de la participation de la Cub : [Participation.laCub.fr](http://Participation.laCub.fr)

### Format

Les contributions devront être remises sous format électronique (.doc, .odt ou .pdf). Afin de faciliter la lecture et l'appropriation par le plus grand nombre, elles seront structurées de manière unifiée de la façon suivante :

- Une page de garde présentant :
  - le nom, les coordonnées du contributeur et le cas échéant son logo,
  - une courte présentation du contributeur comportant toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements (buts et missions du contributeur, statut, membres...),
  - le titre de la contribution ou le/les thèmes abordé(s) ;
  - un texte de synthèse de la contribution in extenso ;
  - la mention de l'accord ou non du contributeur relatif à la diffusion de sa contribution via le site Internet de la participation de la Cub.
- La contribution in extenso :
  - le texte central de la contribution (entre 5 et 10 pages) avec la possibilité de faire des « hors texte » et des « encadrés » qui préciseraient des aspects du thème abordé.
  - peuvent également y figurer : des photos, des schémas, des cartes ou des liens ou références à tout autre support qui aurait été utilisé pour effectuer une contribution.
- Une conclusion ou une synthèse

Cet élément est essentiel car il permet aux lecteurs d'avoir accès, avec le texte de la page de garde, à l'essentiel de la pensée et des opinions de l'auteur.

Les contributions seront restituées sous format électronique à l'équipe *Planète Publique*, prestataire de la Cub pour l'organisation de cette démarche de concertation, [cub.contribution-dechets@planetepublique.fr](mailto:cub.contribution-dechets@planetepublique.fr), avant la date limite fixée au **15 février 2012**.

Pour toute information, vous pouvez contacter le cabinet *Planète Publique* (Caroline Massot) au 01 80 05 16 04 (ou [massot@planetepublique.fr](mailto:massot@planetepublique.fr)).

*Planète Publique* est également à votre disposition pour vous aider à organiser une réunion de réflexion (guide d'animation) ou cadrer la rédaction de votre contribution.